



COMMUNE DE VIGNOT
13 rue Pasteur - 55200
Tél 03 29 91 12 90
Mail : secretariat@communedevignot.fr

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
SAINT-NICOLAS
N°2025-141

Le Maire de la Commune de VIGNOT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu l'article R.225 du décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation,
Considérant que, en raison du défilé de la Saint-Nicolas organisé par l'Association « Union Jean Thiriot » avec le soutien de la Commune de Vignot le vendredi 5 décembre 2025, il est nécessaire d'interdire le stationnement sur la place handicapée située devant la Médiathèque, Place Charles de Gaulle.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le vendredi 5 décembre 2025, de 16h30 à 18h30, le stationnement de tous véhicules est interdit sur la place handicapée située devant la Médiathèque, Place Charles de Gaulle à Vignot.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les agents techniques de la commune.

ARTICLE 3 : La Commune se réserve le droit éventuel de faire enlever les véhicules laissés en stationnement par tout professionnel de son choix, les frais d'enlèvement étant à la charge des propriétaires des dits véhicules.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Association « Union Jean Thiriot »
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Commercy
- Monsieur le Commandant le Centre de Secours de Commercy

Fait à VIGNOT, le 27 novembre 2025

Le Maire,
Nicolas MILLOT

*Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal
Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de
la présente notification.*

*Pour le Maire
L'Adjoint délégué*

